

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2141

2 novembre 2009

### SOMMAIRE

Achmea Re Management Company S.A. .....	102768	GP-4 Munich D LBC Vesta S.à r.l. ....	102767
AEIF (Willow) 02 S.à r.l. ....	102725	GP-8 Commercial LBC Vesta S.à r.l. ....	102744
Aliva S.à r.l. ....	102739	Grenache .....	102768
Alymere Investments S.à r.l. ....	102743	HSH Investment Holdings Coinvest- C S.à r.l. ....	102766
Atial S.A. ....	102738	Imfin Luxembourg S.A. ....	102738
Barclays Alpheus Investments S.à r.l. ...	102766	Investindustrial 102 S.A. ....	102722
Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l. ....	102742	JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 1 S.à r.l. ....	102764
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l. ....	102742	JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 5 S.à r.l. ....	102754
Baumard Investissements Sàrl .....	102766	Kikwit Holding S.A. ....	102736
BBEIF (Willow) 02 S.à r.l. ....	102725	LBO T .....	102745
Belgravia European Properties Holding 1 .....	102744	Lunch Express Luxembourg .....	102755
Bonaparte Holding S.A. ....	102739	Medi-Clinic Luxembourg S.à r.l. ....	102766
Boulder Licensing S.à r.l. ....	102738	MZ Holdings S.à r.l. ....	102743
Café Rainbow, s.à r.l. ....	102735	NC <sup>2</sup> Luxembourg S.à r.l. ....	102749
Caramel Holding S.A. ....	102745	Parfon S.A. ....	102732
Compagnie des Parcs S.A. ....	102729	Pelleas Investments S.à r.l. ....	102767
Compagnie Immobilière Subalpine S.A. .....	102757	Power Transmission Finance S.A. ....	102741
CP Autochavannes S.à r.l. ....	102733	Prim Distributions S.à r.l. ....	102733
CP Berne S.à r.l. ....	102737	Renato Santin Consulting .....	102722
Dela Investments Luxembourg .....	102757	SMM Investment S.A. ....	102742
Dela Re S.A. ....	102757	Solaia Re S.à r.l. ....	102739
Diapason Gestion S.A. ....	102729	Solidum Asset Management, spf .....	102725
EPF Holdings 21 S.à r.l. ....	102764	Stars Holding 2 S.à r.l. ....	102756
EPF Logistics Properties Germany (LP) S.à r.l. ....	102755	STEG LBG 1 S.à r.l. ....	102764
EPF Pleyel S.à r.l. ....	102757	Sunstar Capital (Luxembourg) S.A. ....	102729
Erstes Europäisches Metallhandelskontor S.à r.l. et Cie. S.e.c.s. ....	102732	Towers Investments Adviser S.à r.l. ....	102741
		Wolf S.A. ....	102734
		Zero Instant Company Limited .....	102764

**Investindustrial 102 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.908.

**RECTIFICATIF**

En date du 30 juillet 2009, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 32.737 de son répertoire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "INVESTINDUSTRIAL 102 S.A.", ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.908, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2489 du 11 octobre 2008.

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans l'ordre des prénoms de Mr SMITH sous la cinquième résolution dudit acte.

Il y a lieu donc de lire le premier tiret de la cinquième résolution comme suit:

*Version anglaise:*

"- Mr. Neil Roger SMITH, companies' director, born on June 17, 1956 in Darwen, Great Britain, residing professionally at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom; and"

*Version française:*

"- M. Neil Roger SMITH, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1956 à Darwen, Grande-Bretagne, résidant professionnellement au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni; et"

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42769. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2009.

Paul BETTINGEN

*Le notaire*

Référence de publication: 2009133359/28.

(090161078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**R.S.C., Renato Santin Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7380 Lorentzweiler, 11, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 148.597.

**STATUTS**

L'an deux mil neuf, le vingt-huit septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Renato Santin, de nationalité luxembourgeoise, consultant, né à Dudelange le 12 janvier 1967, demeurant à 11, rue de la Vallée, L-7380 Lorentzweiler.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle qu'amendées ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "R.S.C." en développée "RENATO SANTIN CONSULTING", (ci-après la "Société").

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

**Art. 4.** La Société a pour objet:

- l'activité de conseiller en recherche et en recommandation de cadres et de spécialistes;
- l'analyse de personnalité et de potentiel;
- les conseils et l'organisation de formation;

- les conseils et management organisation-ressources humaines et autres activités connexes susceptibles d'améliorer le rendement des clients de la société.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR.) chacune, toutes attribuées à Monsieur Renato SANTIN.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une seule part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 8.** L'associé qui désire céder toutes ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre de parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi, il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la Société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers de l'associé décédé, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession de parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

**Art. 9.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 10.** Les héritiers et représentants ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs,

associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la Société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de la nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la Société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand - Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés, représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 14.** Chaque année au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que ce fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre, au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Mesure transitoire.*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

#### *Frais.*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000.- EUR.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
- Monsieur Renato SANTIN, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-7380 Lorentzweiler, 11, Rue de la Vallée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. DECKER, R. SANTIN

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39981. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009132865/134.

(090160073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

**Solidum Asset Management, spf, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.962.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, dix-neuf mai.

Ont comparu:

1. Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).
2. Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Lesquelles comparantes déclarent avoir respectivement présidé et tenu la fonction de scrutateur à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 20 mai 2008 et Madame HENOUMONT déclare en outre avoir représenté les actionnaires lors de la même Assemblée.

Lequel acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Mersch en date du 21 mai 2008, avec la relation suivante: MER/2008/860.

- Lesquelles comparantes déclarent ensuite que lors dudit acte, une erreur matérielle s'est glissée dans l'article 4 des statuts qui énonçait erronément la loi du 26 avril 2007 et non celle du 11 mai 2007. A cet effet il y a lieu de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte,

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. ORTWERTH, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 mai 2009. Relation: MER / 2009 / 925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 octobre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009132947/41.

(090159979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

**AEIF (Willow) 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BBEIF (Willow) 02 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.408.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of September,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF (Willow) 01 S.à r.l., a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg, L-2721 registered under number B 137 881 and holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 18 September 2009.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of BBEIF (Willow) 02 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138 408, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 12 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1352 on 03 June 2008. (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BBEIF (Willow) 02 S.à r.l." into "AEIF (Willow) 02 S.à r.l." and in consequence to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AEIF (Willow) 02 S.à r.l..

*Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from BBEIF (Willow) 01 S.a r.l. to AEIF (Willow) 01 S.à r.l.. and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all related publication or registration formalities.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to fifteen thousand euro (EUR 15,000.00), by the issue of one hundred (100) new shares having a par value of twenty five euro (EUR 25.00) each.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the pre-named subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of six million two hundred and forty seven thousand nine hundred and forty pounds and six pence (GBP 6,247,940.06) towards the Company, said Contribution being valued at seven million nine hundred thirty six thousand one hundred and ninety euro and ninety six cents (EUR 7,936,190.96), it being understood that an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) shall be allocated to the Company share capital and an amount of seven million nine hundred and thirty three thousand six hundred and ninety euro and ninety six cents (EUR 7,933,690.96) shall be allocated to the share premium account.

AEIF (Willow) 01 S.à r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by AEIF (Willow) 01 S.à r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of AEIF (Willow) 01 S.à r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) represented by 600 (six hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Ms Esther Sabokat to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### *Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française de texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A comparu:**

AEIF (Willow) 01 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 137 881, propriétaire de 500 (cinq cent) parts sociales de la Société, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 18 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de BBEIF (Willow) 02 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 778, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1352 du 03 juin 2008 (la Société).

II. que les 500 (cinq cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "BBEIF (Willow) 02 S.à r.l." en "AEIF (Willow) 02 S.à r.l." et de modifier subséquente l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination AEIF (Willow) 02 S.à r.l.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "BBEIF (Willow) 01 S.a r.l." en "AEIF (Willow) 01 S.à r.l." et de donner le pourvoi au Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'une montant de EUR 2,500 (deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 15,000 (quinze mille euros) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport ("Apport") en nature consistant en une créance d'un montant de six millions deux cent quarante-sept milles neuf cent quarante livres sterling et six cents (GBP 6,247,940.06) envers la Société, l'Apport évalué à sept millions neuf cent trente six milles cent quatre-vingt-dix euro et quatre-vingt-seize centimes (EUR 7,936,190.96), dont EUR 2,500.- (deux mille cinq cents euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde de sept millions neuf cent trente trois milles six cent quatre-vingt dix euro et quatre-vingt seize centimes (EUR 7,933,690.96) seront imputés sur le compte prime d'émission.

AEIF (Willow) 01 S.à r.l. agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par AEIF (Willow) 01 S.à r.l. a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

### *Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée."

### *Septième résolution*

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pourvoir et autorise a tout gérant de la Société et a Mme Esther Sabokat de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 3.800,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,



Signé: P.DECKER, M.MAYER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38715. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009132933/175.

(090159807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

---

**Diapason Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.892.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juillet 2009*

Les actionnaires de la société anonyme DIAPASON GESTION S. A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Ils ont pris - entre autres - la décision suivante:

Monsieur Georges Majerus, expert-comptable, né le 8 juillet 1965 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, au 62, Avenue Victor Hugo est nommé administrateur et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009; il continuera le mandat de Madame Simone Retter, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la société clôturant au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Georges MAJERUS.

Référence de publication: 2009133394/15.

(090161143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Compagnie des Parcs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.896.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juillet 2009*

Les actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE DES PARCS S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Ils ont pris - entre autres - la décision suivante:

Monsieur Georges Majerus, expert-comptable, né le 8 juillet 1965 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, au 62, avenue Victor Hugo est nommé administrateur et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009; il continuera le mandat de Madame Simone Retter, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la société clôturant au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Georges MAJERUS.

Référence de publication: 2009133392/15.

(090161147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Sunstar Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.025.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sunstar Inc., a company organised under the laws of Japan, with its registered office at 3-1, Asahi-Machi, Takatsuki-shi, Osaka 569-1195, Japan,

duly represented by Maître Julie DOLL, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal, which after having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting as here above stated, and the notary public will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following declaration and resolutions:

1. that he is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company SUNSTAR CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B86025, incorporated by a deed of the undersigned notary, on January 21, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 810 on May 29, 2002. The articles of association of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary on August 6, 2002 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1498 on October 17, 2002, by a deed of the undersigned notary on January 28, 2003 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 289 on March 18, 2003 and by a deed of the undersigned notary on February 7, 2003 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 306 on March 21, 2003 (hereinafter referred to as the "Company");

2. that he decided on March 13, 2009, before Maître Jean SECKLER, to put the Company into liquidation and to appoint Mr. Francois Brouxel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as liquidator of the Company (hereinafter referred to as the "Liquidator") which resolutions were published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 762 dated April 8, 2009;

3. that he resolved on August 3, 2009 to appoint Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, auditor of the liquidation (hereinafter referred to as the "Auditor");

4. that the share capital of the Company is set at USD 4,000,000.- (four millions US dollars) divided into 4,000 (four thousand) shares, having a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each;

5. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions that it takes as Sole Shareholder of the Company:

#### *First resolution*

Having been provided with the Auditor's report as of August 14, 2009, on the examination of the liquidation accounts and the liquidation report of the Liquidator, the Sole Shareholder of the Company acknowledged such an Auditor's report that concludes to the conformity of the liquidation report with the Luxembourg law and regulatory requirements and to the true and fair view of the liquidation operations of the Company.

The Auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder of the Company granted full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder of the Company resolved to approve the transfer of the assets and liabilities of the Company to him-self as reflected in the liquidation accounts of the Company as of June 12, 2009 with effect as of the date of the present deed.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder of the Company resolved to approve the storage and/or placing at the disposal of the books of the Company for a period of five years at the address of the company Centralis S.A. at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 2,749,329.85.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sunstar Inc., une société de droit japonais, ayant son siège social à 3-1, Asahi-Machi, Takatsuki-shi, Osaka 569-1195, Japon,

dûment représentée par Maître Julie DOLL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions et déclarations suivantes:

1. qu'elle est l'actionnaire unique ("Actionnaire Unique") de la société SUNSTAR CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B86025, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 21 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 810 en date du 29 mai 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant le 6 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1498 en date du 17 octobre 2002, par un acte du notaire instrumentant le 28 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 en date du 18 mars 2003 et par un acte du notaire instrumentant le 7 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 306 en date du 21 mars 2003 (la "Société");

2. qu'elle a décidé par-devant Maître Jean SECKLER en date du 13 mars 2009, de mettre la Société en liquidation et de nommer M. François BROUXEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, liquidateur de la Société (ci-après dénommé le "Liquidateur"), lesquelles résolutions ont été publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°762 en date du 8 avril 2009;

3. qu'elle a décidé, en date du 3 août 2009, de nommer Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a été nommé réviseur de la liquidation (ci-après dénommé l'"Auditeur");

4. que le capital social de la Société s'élève à USD 4.000.000,- (quatre millions de US dollars), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune;

5. La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'actionnaire unique de la Société:

#### *Première résolution*

Ayant eu communication du rapport de l'Auditeur en date du 14 août 2009, examinant les comptes de la liquidation et le rapport du Liquidateur, l'Actionnaire Unique de la Société a confirmé ce rapport de l'Auditeur qui conclut à la conformité du rapport de liquidation avec la loi luxembourgeoise et les obligations légales et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le rapport de l'Auditeur, après avoir été signé "ne varietur" par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique de la Société a donné pleine décharge au Liquidateur et à l'Auditeur pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la liquidation de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique de la Société a décidé d'approuver le transfert des actifs et passifs de la Société à soi-même conformément à ce qu'il ressort des comptes de Liquidation de la Société à la date du 12 juin 2009, avec effet à la date du présent acte.

#### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique de la Société a décidé d'approuver la conservation et/ou la mise à disposition des livres de la Société pour une période de cinq années à l'adresse de Centralis S.A. au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

#### *Dépenses*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à mille quatre cents euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 2.749.329,85.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOLL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 octobre 2009. Relation GRE/2009/3643. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009133378/132.

(090161075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Erstes Europäisches Metallhandelskontor S.à r.l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 148.652.

—  
*Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft*

Zwischen

Herrn Wilhelm Holzmann, geb. am 12. August 1968 in D-Kaierberg  
wohnhaft: Weg zur Ameisenbrücke 33, D-91555 Feuchtwangen als „Kommanditist“

und

Erstes Europäisches Metallhandelskontor S. à r. l., (RCS Nr. noch nicht bekannt)

Gründung am 19. Oktober 2009

Firmensitz: 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, als „Komplementärin“

Gründungsdatum: 19. Oktober 2009

Gesellschaftssitz: 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen

Gesellschaftszweck: Gegenstand des Unternehmens ist der An- und Verkauf von Edelmetallen, Rohstoffen, Wertpapieren, sonstigen Kapitalforderungen aller Art, Edelsteinen und anderen Waren im eigenen Namen und für eigene Rechnung, die Verarbeitung von Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen und Rohstoffen im eigenen Namen und für eigene Rechnung.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte zu betreiben und alle Maßnahmen zu treffen, die dem vorstehenden Unternehmensgegenstand mittelbar oder unmittelbar zu dienen geeignet sind.

Dauer der Gesellschaft: unbestimmte Zeit.

Stammkapital: EUR 5.000,00 eingeteilt in 500 Anteile zu je EUR 10,00

Beteiligung am Stammkapital: Herr Wilhelm Holzmann

(wie vor) ..... EUR 4.980,00 = 498 Anteile

Erstes Europäisches Metallhandelskontor S. à r. l.

(wie vor) ..... EUR 20,00 = 2 Anteile

Geschäftsführung: Erstes Europäisches Metallhandelskontor S. à r. l. - einzelzeichnungsberechtigt.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2009133384/32.

(090161149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Parfon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.893.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juillet 2009*

Les actionnaires de la société anonyme PARFON S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Ils ont pris - entre autres - la décision suivante:

Monsieur Georges Majerus, expert-comptable, né le 8 juillet 1965 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, au 62, Avenue Victor Hugo est nommé administrateur et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009; il

continuera le mandat de Madame Simone Retter, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la société clôturant au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Georges MAJERUS.

Référence de publication: 2009133396/15.

(090161139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**CP Autochavannes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 129.909.

*Extrait de la décision de l'associé unique prise en date du 27 juillet 2009*

La société anonyme COMPAGNIE DES PARCS S. A., associé unique de la société à responsabilité limitée CP AUTOCHAVANNES S. A. R. L.,

a pris la décision suivante:

Monsieur Majerus, expert-comptable, né le 8 juillet 1965 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, au 62, Avenue Victor Hugo est nommé membre du Conseil de gérance et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009; il continuera le mandat de Madame Simone Retter démissionnaire jusqu'à la décision sur les comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013.

Le 27 juillet 2009.

Georges MAJERUS.

Référence de publication: 2009133398/16.

(090161129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Prim Distributions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 20.574.

L'an deux mil neuf, le treize octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Henri VOOSEN, commerçant, né à Luxembourg, le 7 septembre 1953, demeurant à L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "PRIM DISTRIBUTIONS S.à r.l.", avec siège social à L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem, constituée sous la dénomination de "ETS HENRI PRIM, S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 232 du 16 septembre 1983, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 2 juin 1989, publié au Mémorial C numéro 308 du 28 octobre 1989, modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 247 du 18 mai 1996, et modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé portant conversion du capital en euros, tenue en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 482 du 27 mars 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 20.574.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Henri VOOSEN, prénommé.

III.- Monsieur Henri VOOSEN, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société et de donner la teneur suivante à l'article 3 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

"La société a pour objet le commerce en gros, la vente au magasin et les représentations d'articles de textiles et de bonneterie, la production audio-visuelle, la photographie ainsi que le web-design et lettrages.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

*Deuxième résolution*

Monsieur Henri VOOSEN, préqualifié, déclare donner sa démission de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant jusqu'à ce jour lui est accordée.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme nouvelle gérante unique de la Société avec effet à partir de ce jour, pour une durée indéterminée:

- Madame Danielle JUNIUS, agent commercial, née à Luxembourg, le 29 juillet 1956, demeurant à L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem, ici présente et ce acceptant.

La Société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges, en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri VOOSEN, Danielle JUNIUS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42755. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 octobre 2009.

Tom METZLER, LUXEMBOURG

Notaire

Référence de publication: 2009133373/59.

(090160742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Wolf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.733.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

EQUAL DISTRIBUTION S.A., ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles, certificat d'incorporation numéro 063496, immatriculée en République des Seychelles, dûment représentée par FERENGE SERVICES Ltd, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 473240 agissant en sa qualité d'administrateur,

ici représentée par Mademoiselle Farida OMAADACHAK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "WOLF S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11 A, boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 104733 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 238 du 16 mars 2005 (la "Société").

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Audiex SA, située au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex SA, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Farida Omaadachak, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 septembre 2009. LAC/2009/39865. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009133381/60.

(090161152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Café Rainbow, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 155, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.002.

L'an deux mille neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

Monsieur Samuel LARHDASSE, barman, né à Rabat (Maroc) le 16 novembre 1972, demeurant à L-4940 Bascharage, 155, avenue de Luxembourg,

détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "CAFE RAINBOW, s. à r.l." (numéro d'identité 2006 24 32 889), avec siège social à L-1313 Luxembourg, 33, rue des Capucins, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 119.002, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 août 2006, publié au Mémorial C, numéro 2000 du 25 octobre 2006,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1313 Luxembourg, 33, rue des Capucins à L-4940 Bascharage, 155, avenue de Luxembourg et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4. 1<sup>er</sup> Alinéa.** "Le siège social est établi à Bascharage."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.  
Signé: LARHDASSE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3180. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 octobre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009133303/34.

(090161222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Kikwit Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.997.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

La séance est ouverte à 15.00 heures.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Kikwit Holding S.A.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.997, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 631 du 13 août 2001 et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat à la Cour, établi professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 32 (trente-deux) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Alberto Martorell, domicilié via delle sorgenti 16 à 23874 Montevécchia (LC) Italie



*Troisième résolution:*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Victor Elvinger
- Catherine Dessoay
- Serge Marx

membres du Conseil d'Administration et à

- Michèle Lutgen

Commissaire aux Comptes de la Société,

pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C, DESSOY, S. SILVESTRO, S. MARX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2009. Relation: LAC/2009/20164. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009133401/71.

(090160772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**CP Berne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.891.

*Extrait de la décision de l'associé unique prise en date du 27 juillet 2009*

La société anonyme COMPAGNIE DES PARCS S. A., associé unique de la société à responsabilité limitée CP BERNE S. A. R. L.,

a pris la décision suivante:

Monsieur Majerus, expert-comptable, né le 8 juillet 1965 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, au 62, Avenue Victor Hugo est nommé membre du Conseil de gérance et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009; il continuera le mandat de Madame Simone Retter démissionnaire jusqu'à la décision sur les comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013.

Le 27 juillet 2009.

Georges MAJERUS.

Référence de publication: 2009133402/16.

(090161118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Imfin Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.876.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2009*

- Les mandats de Monsieur Pierre COBAC, administrateur de sociétés, né le 23 février 1949 à F-Paris dont l'adresse professionnelle est 119, rue de Paris, F-92100 Boulogne Billancourt, de la société IMMOBILIERE HOTELIERE, inscrite au greffe de Nanterre sous le numéro N° 784335333, ayant son siège social au 119, rue de Paris, F-92100 Boulogne Billancourt et de la société SOCIF, Société Centrale Immobilière et Foncière, inscrite au greffe de Nanterre sous le numéro N° 542095146, ayant son siège social au 119, rue de Paris, F-92100 Boulogne Billancourt, en tant qu'administrateurs, ainsi que le mandat de la société BDO Compagnie Fiduciaire, Société Anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71.178, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour IMFIN LUXEMBOURG S.A.

Companies &amp; Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009133739/21.

(090161225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Boulder Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.844.

—

*Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 16 octobre 2009*

Bernhard Alois Rebel, Böblinger Strasse 104, 70199 Stuttgart, Allemagne, est nommé gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009133737/16.

(090161016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Atial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.744.

—

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 15 octobre 2009*

- Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Monsieur Eric LECLERC, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Administrateur de type B

Monsieur Jos HEMMER, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Administrateur de type A

Madame Martine KAPP, employée privée, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Administrateur de type A

- A été réélu commissaire aux comptes pour la même période:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2009133740/21.

(090161228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Bonaparte Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 142.691.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 octobre 2009 que le mandat des administrateurs sortants, M. Eric HOHBERGER, Président, demeurant à CH-1217 Meyrin, 42 rue Gilbert (Suisse), M. Pierre GRITTI, demeurant à CH-1246 Corsier, 8, chemin Saint Louis (Suisse), et Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Marco RIES, commissaire aux Comptes, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été renouvelés pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2009133741/17.

(090160675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Solaia Re S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.805.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 30 janvier 2009*

En vertu du contrat de cession de parts sociales daté du 30 janvier 2009, G.O.II-Luxembourg One S.à.r.l a transféré 26 de ses parts sociales détenues dans la Société à Pirelli&C. Real Estate S.p.a.

Luxembourg, le 08 octobre 2009.

Pour extrait analytique conforme.  
Emmanuel Mougeolle / Géraldine Schmit  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009133736/15.

(090160962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Aliva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 108.550,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.455.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fifth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ANTERANA HOLDINGS AG, a company with registered office in Ch-8750 Glarus, Spielhof, 3, Switzerland, here duly represented by Kemal AKYEL, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on September 23<sup>rd</sup>, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to enact that:

- That the company "ALIVA S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Company"), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under

number B 65.455, incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on July 17<sup>th</sup> 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 717 of October 3<sup>rd</sup>, 1998. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of same notary on December 27<sup>th</sup>, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 340 of April 15<sup>th</sup>, 2005;

- That the share capital of the Company is fixed at one hundred and eight thousand five hundred fifty Euro (EUR 108,550.-) divided into four thousand three hundred forty-two (4,342) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid and or transferred to the Sole Shareholder;

- That full discharge is granted to the Company's Managers.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ANTERANA HOLDINGS AG, une société ayant son siège social à CH-8750 Glarus, Spielhof, 3, Suisse, ici représentée par Kemal AKYEL, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée "ALIVA S.à r.l.", avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 65.455, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 717 du 3 octobre 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 du 15 avril 2005.

- Que le capital social de la Société est fixé à cent huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 108.550,-) représenté par quatre mille trois cent quarante-deux (4342) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

- Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société; Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: K. Akyel et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2009 Relation: LAC/2009/41480 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009133908/93.

(090162081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

**Power Transmission Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.517.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2009 que:

- SER. COM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 12/10/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009133744/15.

(090160755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Towers Investments Adviser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 126.353.

—  
EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 22 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant est acceptée avec effet au 22 septembre 2009;
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 22 septembre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009133734/16.

(090160913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**SMM Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 142.180.

Société constituée le 23 septembre 2008 par Maître Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 2617 du 25 octobre 2008.

## EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 6 octobre 2009 que:

L'assemblée accepte la démission de Madame Annick Braun en date du 24 octobre 2008 et nomme en remplacement Monsieur Donald Venkatapen, maître en droit, demeurant professionnellement au 10A Boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2014.

L'assemblée accepte également la démission de Madame Paule Kettenmeyer avec effet immédiat et nomme en remplacement Madame Patricia Lamouline, secrétaire-comptable, demeurant professionnellement au 10A boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2014.

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes CLERC (Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable) avec effet immédiat et nomme en remplacement la société EWA Révision S.A. avec adresse au 45, avenue J.F. Kennedy à L-9053 Ettelbruck. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour extrait  
Jean Wagener  
Le mandataire

Référence de publication: 2009133725/23.

(090160626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 17.746.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.212.

*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 8 octobre 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 8 octobre 2009:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Vincent GOY de son mandat de gérant de la Société en date du 8 octobre 2009;
- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur Steven Brown, résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 13 août 1967, à Huntingdon (Grande-Bretagne).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Certifié conforme et sincère  
Pour la Société  
Manfred Zisselsberger  
Gérant

Référence de publication: 2009133722/22.

(090160609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.213.

*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 8 octobre 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 8 octobre 2009:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Vincent GOY de son mandat de gérant de la Société en date du 8 octobre 2009;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur Jean-Guibert MAHY, résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 20 mars 1977, à Anderlecht (Belgique).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2009133721/22.

(090160598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**MZ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.740.

—  
EXTRAIT

En date du 5 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

- Mme. Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009133732/16.

(090160803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Alymere Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.203.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.462.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 8 octobre 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 8 octobre 2009:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Vincent GOY de son mandat de gérant de la Société en date du 8 octobre 2009;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur Steven Brown, résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 13 août 1967, à Huntingdon (Grande-Bretagne).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2009133720/22.

(090160595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**GP-8 Commercial LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.280.

—  
*Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 30. Juli 2009*

Nach dem Gesellschafterbeschluss der Alleingesellschafterin vom 30 Juli 2009 wurden die Herren

- Michael Denny, Geschäftsführer, geboren am 1. November 1977 in Kilkenny (Irland), geschäftsansässig in 2 Avenue Charles de Gaulle, L-12653 Luxemburg, Luxemburg als Geschäftsführer Kategorie B der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abbestellt,

- Rodolpho Amboss, Geschäftsführer, geboren am 10. Mai 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, Brasilien, geschäftsansässig in 399 Park Avenue, 8. OG, New York, NY 10022, USA als Geschäftsführer Kategorie B der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abbestellt und

- David Beardsell, Geschäftsführer, geboren am 16. Juni 1975 in New Jersey, USA, geschäftsansässig in 25 Bank Street, London E14 5LE, Vereinigtes Königreich von England als Geschäftsführer Kategorie B der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abbestellt und

- Robert Shaw, Geschäftsführer, geboren am 05 Oktober 1966 In New York, USA,, geschäftsansässig In 399 Park Avenue, 8. OG, New York, NY 10022, USA als Geschäftsführer Kategorie B der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abbestellt

Seit dem 30. Juli 2009 besteht die Geschäftsführung der Gesellschaft aus der

*Allein-Geschäftsführerin*

LBC Vesta Holdings Sàrl, mit Geschäftssitz in 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter B 132.611, gegründet mit noatrieller Urkunde des Notars Dr. Joseph Elvinger am 12. September 2007, veröffentlicht am 14. November 2007 im Memorial C, Abteilung Gesellschaften und Vereine.

Die Gesellschaft wird unbeschränkt allein durch die Allein-Geschäftsführerin vertreten.

Zur Eintragung und Veröffentlichung im Memorial, Abteilung Gesellschaften und Vereine.

Der vorstehende Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 30. Juli 2009 stimmt mit dem Inhalt des Gesellschafterbeschlusses überein.

Luxembourg, den 29.09.2009.

GP-8 Commercial LBC Vesta Sàrl

Vertreten durch LBC Vesta Holdings Sàrl

Ralph Kürschner

Référence de publication: 2009133712/36.

(090160490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Belgravia European Properties Holding 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.860.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 16 octobre 2009, a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions de gérant de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'associé unique, dans ses résolutions du 16 octobre 2009, a renouvelé le mandat des gérants:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.



Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pour BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 1, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009133711/20.

(090160495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Caramel Holding S.A., Société Anonyme,  
(anc. LBO T).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.541.

In the year two thousand and nine, on the eight day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

White Knight VIII FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques governed by the French laws, having its registered office at 148, rue de l'Université, F-75007 Paris, France and registered with the Court of Paris under the number B 418 354 502, represented by its management company, LBO France Gestion SAS, a company governed by the laws of France, with a corporate capital of two hundred two thousand two hundred thirty-eight Euro (EUR 202,238.-), with registered office at 148, rue de l'Université, F-75007 Paris, France, and registered under the number 418 354 502 RCS Paris, (the "Sole Shareholder"), represented by Me Catherine GRAFF, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Paris, on October 6<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of "LBO T", a société anonyme (public company limited by shares) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary enacted on August 22<sup>nd</sup>, 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141.541 and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2375 of September 29<sup>th</sup>, 2008, the articles of association of which have been amended by a notarial deed of the undersigned notary enacted on December 18<sup>th</sup>, 2008 and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 214 of January 30<sup>th</sup>, 2009 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above stated, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Change of the name of the Company from "LBO T" into "CARMEL HOLDING S.A." and amendment of article 2 of the Company's articles of association to reflect such a change;
2. Amendment of article 3 of the Company's articles of association to change the purpose of the Company;
3. Amendment of article 6 of the Company's articles of association;
4. Amendment of the rules on the holding of the general meetings of the shareholders and subsequent amendment of article 15, paragraph 6 of the Company's articles of association to reflect such a change; and
5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as above stated, requests the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "LBO T" into "CARMEL HOLDING S.A." and to amend article 2 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

" **Art. 2. Name.** The Company's name is CARMEL HOLDING S.A."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Company's articles of association relating to the purpose of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire directly or indirectly, through participations, contributions, purchases, options, stocks, bonds, debentures, notes or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to subsidiaries, affiliated company or any other company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, or any other company, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company may also privately issue convertible bonds or similar instruments or bonds with subscription rights or issue any debt financial instruments convertible into shares and any other similar debt instruments in any form whatsoever.

The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to modify article 6 of the Company's articles of association relating to the share capital of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder(s) shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by it, the number of the shares it holds and, as the case may be and the date of any transfer.

The Company's authorized capital is set at EUR 100,000,000 (one hundred million Euro) which shall be represented by 100,000,000 (one hundred million) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

In accordance with article 32 of the Law, the board of directors is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issue of new shares with or without issue premium, to be paid up in cash, by the exercise of the subscription and/or conversion rights under the terms and conditions of convertible bonds, similar instruments or bonds with subscription rights or any other debt financial instruments convertible into shares issued from time to time by the Company, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital, or in any other way to be determined by the board of directors;

- to issue convertible bonds or similar instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the board of directors, provided however that these bonds or instruments are not be issued to the public;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of new shares.

Such authorisation is valid for a period of five (5) years starting from the date of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present Article will be amended such as to the increase so rendered effective. Such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes and any necessary step for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment has to be taken.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the rules on the holding of the general meetings of the shareholders and to amend subsequently article 15, paragraph 6 of the Company's articles of association which shall forthwith read, in order to reflect such a change, as follows:

" **Art. 15. Paragraph 6.** Any meeting of shareholders validly decides where more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the abovementioned quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the undersigned notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le huit octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

White Knight VIII FCPR, un fonds commun de placement à risques régi par le droit français, avec siège social au 148, rue de l'Université, F-75007 Paris, France et immatriculé auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro B 418 354 502, représenté par sa société de gestion, LBO France Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit français, avec un capital social de deux cent deux mille deux cent trente-huit euros (EUR 202.238), avec siège social au 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 418 354 502 RCS Paris, (l'"Associé Unique"), représentée par Me Catherine GRAFF, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris en date du 6 octobre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

La partie comparante est l'associé unique de "LBO T", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire susvisé en date du 22 août 2008, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.541, publié au Journal Officiel, Mémorial C, Recueil des Société et Associations, numéro 2.375 du 29 septembre 2008, lesquels statuts ont été modifiés selon acte notarié du notaire susvisé en date du 18 décembre 2008 et publié au Journal Officiel, Mémorial C, Recueil des Société et Associations, numéro 214 du 30 janvier 2009 (la "Société").

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Changement de nom de la Société de "LBO T" en "CAMEL HOLDING S.A." et modification de l'article 2 des statuts de la Société en vue de refléter ce changement;
2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société en vue de modifier l'objet social de la Société;
3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;
4. Modification des règles afférentes à la tenue des assemblées générales d'actionnaires et modification subséquente du paragraphe 6 de l'article 15 des statuts en vue de refléter ce changement; et
5. Divers.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "LBO T" en "CAMEL HOLDING S.A." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est CAMEL HOLDING S.A.".

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société portant sur l'objet de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir, directement ou indirectement, par des participations, des apports, achats, options, titres, obligations, créances, billets ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société

jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société pourra également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société qu'il s'agisse d'une filiale, d'une entité associée d'une façon quelconque avec la Société ou de toute autre société dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société pourra émettre à titre privé des obligations convertibles ou des titres comparables ou des instruments financiers d'emprunts convertibles et tous autres instruments de dettes similaires sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société portant sur le capital social de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros) divisé en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune entièrement souscrites.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 100.000.000 (cent millions d'Euros) et sera composé de 100.000.000 d'actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

En vertu de l'article 32 de la Loi, le Conseil d'Administration est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, par l'exercice du droit de souscription et/ou les droits de conversion prévus par les termes et conditions d'obligations convertibles, d'autres instruments similaires ou obligations avec droit de souscription ou tous autres instruments financiers d'emprunts convertibles en actions émis de temps à autre par la Société et par voie d'apports en nature, par conversion de créances d'actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital, ou tout autre moyen à déterminer par le conseil d'administration;

- émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droit de souscription ou émettre des instruments financiers d'emprunts convertibles en actions aux conditions fixées par le conseil d'administration, à la condition cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou tout autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue. Cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins et toute mesure nécessaire afin de faire acter et publier cette modification devra être prise.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les règles relatives à la tenue des assemblées générales des actionnaires et, de modifier subséquemment l'article 15, alinéa 6 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant, afin de refléter ce changement, la teneur suivante:

" **Art. 15. Assemblées générales, alinéa 6.** Toute assemblée générale des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum susmentionné n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires sont convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Graff et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2009. LAC/2009/42225. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009132880/232.

(090160341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

**NC<sup>2</sup> Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 148.653.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the 14<sup>th</sup> of October.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

NC<sup>2</sup> Global LLC, a limited liability company, having its registered office in 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, Delaware 19801 USA, registered in the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations, under no. 4672536, formed on July 24, 2009, here represented by Michèle Sensi, legal practitioner, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies.

The proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities and any right, intellectual property rights, patents, and trade marks licenses, and generally to hold, to license the right to use it solely to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses; to purchase and sale any goods and products of any nature whatsoever, from/to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

**Art. 3.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 4.** The Company will have the name "NC<sup>2</sup> Luxembourg S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

### Capital - Units

**Art. 6.** The unit capital is fixed at twenty thousand US dollars (USD 20 000), represented by twenty thousand (20 000) units of one US dollars (USD 1) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

### Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board may also pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of the majority of the managers.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Notwithstanding the foregoing, the managers acknowledge and agree that the Company will be managed in accordance with the provisions of that certain Joint Venture Operating Agreement of NC2 Global LLC (hereinafter, the "JVOA").

**Art. 13.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

### Unitholders decisions

**Art. 14.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of November and ends on the thirty-first of October of the following year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the twenty thousand (20 000) units representing the capital have been entirely subscribed by NC<sup>2</sup> Global LLC, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twenty thousand US dollars (USD 20 000) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 1.200).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirty-first of October, 2010.

2) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr James Robert Moise, Purchasing Director, born on January 18, 1963 in St. Louis, MO, having its professional address at 4201 Winfield Road, Warrenville IL, 60 555 USA;

- Mr Chad Michael Conley, Manufacturing Director, born on October 28, 1968 in Indiana, USA, having its professional address at 4201 Winfield Road, Warrenville IL, 60 555 USA;

- Mr Robert Louis Iacullo, Chief Financial Officer, born on January 3, 1965 in Chicago, IL USA, having its professional address at 4201 Winfield Road, Warrenville IL, 60 555 USA;

3) The Company shall have its registered office at 4A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

4) The Company shall be managed in accordance with the provisions of the JVOA.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU:

NC<sup>2</sup> Global LLC, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, Delaware 19801 USA, immatriculée en l'État du Delaware, Secrétariat d'État, Section des sociétés, sous 4672536, constituée le 24 juillet 2009, ici représentée par Michèle Sensi, clerc de notaire, résident à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

#### Objet - Dénomination - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits, droits de propriété intellectuelle, brevets, marques et licences, et généralement de détenir, autoriser le droit de les utiliser seul à toute société holding, filiale, société affiliée ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holding, filiale ou société affiliée et généralement les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder ou en disposer, en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable par la Société, et de sous-traiter la gestion et la mise en valeur de ces droits, marques et licences; d'acquérir et de céder tous biens et productions de toute nature, de/à toute société holding, filiale, société affiliée ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holding, filiale ou société affiliée; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale, société affiliée ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holding, filiale ou société affiliée dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination

"NC<sup>2</sup> Luxembourg S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

#### Capital - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20 000) représenté par vingt mille (20 000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.



## Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication. Ces documents, ensemble, formeront les documents circulaires qui feront office de preuve de cette décision. Les décisions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être valablement certifiées ou un extrait émis grâce à la signature de la majorité des gérants.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Toutefois, les gérants reconnaissent et acceptent que la société sera gérée en conformité avec l'accord opérationnel de partenariat commercial de NC<sup>2</sup> Global LLC (ci-après, le "AOPC").

**Art. 13.** Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## Décisions des associés

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

## Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

## Loi applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription - Libération*

Les vingt mille (20 000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par NC<sup>2</sup> Global LLC, prénommée, ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20 000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents euros (EUR 1.200).

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un octobre 2010.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - M. James Robert Moise, directeur des achats, né le 18 janvier 1963 à St. Louis, MO, USA, ayant son adresse professionnelle au 4201 Winfield Road, Warrenville IL, 60 555 USA;
  - M. Chad Michael Conley, directeur de la production, né le 28 octobre 1968 dans l'Indiana, USA, ayant son adresse professionnelle au 4201 Winfield Road, Warrenville IL, 60 555 USA;
  - M. Robert Louis Iacullo, directeur financier, né le 3 janvier 1965 à Chicago, IL., USA, ayant son adresse professionnelle au 4201 Winfield Road, Warrenville IL, 60 555 USA;
- 3) Le siège social de la Société est établi au 4A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
- 4) La Société sera gérée en conformité avec le "AOPC".

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sensi, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie BOICA.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2009.

Moutrier BLANCHE.

Référence de publication: 2009133344/278.

(090161154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.901.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 octobre 2009, le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Signatures

Référence de publication: 2009133426/17.

(090160516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**EPF Logistics Properties Germany (LP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.127.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 octobre 2009, le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Signatures

Référence de publication: 2009133427/17.

(090160510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Lunch Express Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 46, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 148.641.

## STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Madame Carla DOS SANTOS SILVA, comptable, née à Aradas/Aveiro (Portugal) le 18 février 1972 (matr. 1972 02 18 286), demeurant à L-8319 Olm, 7, rue de l'Egalité.

Laquelle comparante a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle a décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "LUNCH EXPRESS LUXEMBOURG".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.- €) euros chacune.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

**Art. 8.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts ont été souscrites par Madame Carla DOS SANTOS SILVA, prénommée, et libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cent euros (900.- €).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixée à L-2763 Luxembourg, 46, rue Ste Zithe;
2. Sont nommées gérant pour une durée indéterminée:
  - Madame Carla DOS SANTOS SILVA, prénommée, gérant administratif.
  - Madame Rosa DOS SANTOS, sans état particulier, née à Gloria (Portugal) le 24 septembre 1951, demeurant au 200, rue de Niederkorn L-4991 Sanem, gérant technique.

3. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature des deux gérants.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DOS SANTOS SILVA, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 octobre 2009. DIE/2009/9914. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MEMORIAL.

Ettelbruck, le 19 octobre 2009.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2009133349/74.

(090160740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

### **Stars Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.644.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 octobre 2009, le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Signatures

Référence de publication: 2009133429/17.

(090160502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**EPF Pleyel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.926.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 octobre 2009, le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Signatures

Référence de publication: 2009133428/17.

(090160504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Compagnie Immobilière Subalpine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/09.

Signature.

Référence de publication: 2009133442/10.

(090160788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Dela Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Dela Re S.A.).**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 84.620.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of DELA INVESTMENTS LUXEMBURG, a "société anonyme" having its registered office at 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 84.620, incorporated under the denomination of "DELA RE S.A.", by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, dated November 19, 2001, published in the Mémorial C, number 431 of March 18, 2002. The Articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on May 18, 2009, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Jozef Jozefina Christiaan van Beek, company director, residing in Snekenshof 30B, 2460 Lichtaart (Belgium),

who appoints as secretary Mr Marc WINANDY, employee, residing in Eschweiler.

The meeting elects as scrutineer Mr Rudy PARIDAENS, company director, with professional address at 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the company, in order to transform it from a public limited company ("Aktiengesellschaft" - "AG") into a private limited company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung" - "GmbH").

2. Restatement of the Articles of Incorporation of the company in order to adapt them to the new form of the company.

3. Requalifying as managers of the company of the current directors for an undetermined duration.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all fifty thousand (50,000) shares representing the entire corporate capital of fifty million euro (EUR 50,000,000.-) are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V) After deliberation, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the legal form of the company, in order to transform it from a public limited company ("Aktiengesellschaft" - "AG") into a private limited company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung" - "GmbH").

*Second resolution*

The general meeting decides to fully restate the Articles of Incorporation of the company in order to adapt them to the new form of the company, so that they read as follows:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung") under the name of "DELA INVESTMENTS LUXEMBURG", (hereafter the "Company"), which will be governed by these articles of association (the "Articles") as well as by the relevant legal dispositions.

**Art. 2.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, directly and indirectly, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment of other companies and may render any assistance (loans, security or otherwise) to such companies.

The Company may also establish subsidiaries and branches in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measure and carry out any other financial, securing, indebteding, commercial and/or industrial transaction, as it may deem useful in the accomplishment and development of its corporate object and business purposes.

**Art. 3.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a collective decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at fifty million euro (50,000,000.- €) divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- €) each.

All the shares have been subscribed and fully paid up.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6.** The share capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

**Art. 7.** Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

**Art. 8.** Shares shall be freely transferable between shareholders.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholders with the unanimous approval of all the shareholders.

**Art. 9.** The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs or creditors of the shareholders are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

**Art. 11.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a Manager elected by the general meeting becomes vacant, the remaining Managers thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 12.** The Board of Managers chooses among its members a chairman.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the Managers present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two Managers.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented; proxies between Managers being permitted, with the restriction that a Manager can only represent one of his colleagues.

The Company will be validly bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person(s) whom such signatory power will be delegated by the Board of Managers.

The Managers may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, fax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions, approved and signed by all Managers, shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 13.** Decisions of the Board of Managers are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 14.** The minutes of the meetings of the Board of Managers shall be signed by all the Managers having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one Manager or by a proxy.

**Art. 15.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest within the limits of the Company's purpose.

All powers not expressly reserved to the general meeting of the shareholders of the Company by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as subsequently modified (the "Law"), or by the present Articles of the Company, fall within the competence of the Board of Managers.

**Art. 16.** The Board of Managers may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons, who need not be shareholders of the Company.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the Managers are not held personally responsible.

As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The Company is supervised by one independent auditor who is appointed by the general meeting of the shareholders, which determines its remuneration. The independent auditor can be dismissed at any time by the general meeting of the shareholders.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of the shareholders for a period not exceeding six years.

**Art. 19.** Every shareholder may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 20.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by a majority of the shareholders representing seventy five percent of the capital.

In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the Articles, are assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

**Art. 21.** The business year begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 22.** Every year, the annual accounts are drawn up by the Managers.

**Art. 23.** The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 24.** Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions: (i) interim accounts are drawn up by the Board of Managers; (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve; (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the General Meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts; (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 25.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be shareholder and who are appointed by the shareholders who will specify their powers and remuneration.

**Art. 26.** For all points not regulated by these Articles, reference is made to the provisions of the Law and its modifying acts, concerning trading companies.

#### *Third resolution*

The general meeting decides that the current directors of the Company, as listed below, be requalified as managers of the Company and shall continue their management duties for an undetermined duration:

- a) Mr Jozef Jozefina Christiaan van Beek, company director, residing in Snekenshof 30B, 2460 Lichtaart (Belgium),
- b) Mr Pieter LOEFFEN, company director, residing in Oudenstein 7, 5673 AZ Nuenen, The Netherlands,
- c) Mr Rudy PARIDAENS, company director, with professional address at 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

#### *Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand (5,000.-) euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the German version:**

Im Jahre zweitausendneun, den vierzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie GRETHEN, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Findet die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft DELA INVESTMENTS LUXEMBURG, mit Sitz in L-1253 Luxemburg, 2, rue Nicolas Bove, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 84.620, statt. Die Gesellschaft wurde unter der Bezeichnung „DELA RE S.A.“ gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul FRIEDERS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 19. November 2001, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 431 vom 18. März 2002. Die Satzung wurde abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 18. Mai 2009, welche noch nicht im im Mémorial C veröffentlicht wurde.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Jozef Jozefina Christiaan van Beek, Manager, wohnhaft in Snekenshof 30B, 2460 Lichtaart (Belgien).

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herr Marc WINANDY, Angestellter, wohnend in Eschweiler.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Herrn Rudy PARIDAENS, Manager, mit Berufsadresse in 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

1) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

- 1.- Abänderung der Rechtsform der Gesellschaft um sie von einer Aktiengesellschaft (AG) in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (GmbH) umzuwandeln.
- 2.- Neufassung der Satzung der Gesellschaft um sie der neuen Rechtsform anzupassen.
- 3.- Umqualifizierung der bestellten Verwaltungsräte der Gesellschaft in Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer.



II) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen; welche Liste, nachdem sie von den anwesenden Aktionären, den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Versammlungsrates und dem instrumentierenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Mitglieder des Versammlungsrates und den instrumentierenden Notar ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigegeben und mit derselben formalisiert.

III) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche fünfzigtausend (50.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von fünfzig Millionen Euro (50.000.000,- €) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind.

IV) Die Generalversammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt wurde.

V) Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Rechtsform der Gesellschaft abzuändern, um sie von einer Aktiengesellschaft (AG) in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (GmbH) umzuwandeln.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Satzung der Gesellschaft vollständig neu zu fassen, um sie der neuen Rechtsform der Gesellschaft anzupassen und ihr folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "DELA INVESTMENTS LUXEMBURG", welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat als Gesellschaftszweck das Halten von Beteiligungen, in jeder bestehenden Form, direkt oder indirekt, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Art sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung anderer Gesellschaften teilnehmen. Sie kann solchen Gesellschaften jegliche Unterstützung (Darlehen, Bürgschaften oder in anderer Weise) gewähren.

Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen und Tochtergesellschaften in Luxemburg oder im Ausland errichten.

Generell kann die Gesellschaft jegliche kontrollierenden und überwachenden Maßnahmen ergreifen sowie alle anderen finanziellen, sichernde, verschuldende, kaufmännische und/oder gewerbliche Geschäfte durchführen, welche sie für notwendig erachtet, um den Gesellschafts- und Geschäftszweck zu erreichen und zu fördern.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg- Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Innerhalb derselben Gemeinde kann der eingetragene Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Verwaltungsrats verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzig Millionen Euro (50.000.000,- €) eingeteilt in fünfzigtausend (50.000) Anteile mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (1.000,- €).

Alle Anteile wurden vollständig eingezahlt.

Jeder verfügbare Betrag des Anteilagios soll ausgeschüttet werden.

**Art. 6.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 7.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 8.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

**Art. 9.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

**Art. 10.** Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch mindestens drei Geschäftsführer geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; Vollmachten unter Verwaltungsratsmitgliedern sind erlaubt, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Geschäftsführern oder durch die alleinige Unterschrift jedweder Person(en) gebunden, der/denen eine solche Unterschriftsbefugnis durch den Verwaltungsrat übertragen worden ist.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme betreffend die Punkte der Tagesordnung per Brief, Fernschreiben, Telefax oder E-Mail abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Sitzung der Verwaltungsratsmitglieder mittels Konferenzschaltung oder anderen vergleichbaren Kommunikationsmitteln teilnehmen, welche allen Teilnehmern der Versammlung erlaubt, sich gegenseitig zu hören und mit einander zu kommunizieren. Ein Treffen kann ebenso nur durch Konferenzschaltung abgehalten werden.

Die Teilnahme an oder das Abhalten einer Versammlung durch die bezeichneten Mittel gilt als direkte Teilnahme an der Versammlung.

Sollte ein Beschluss mittels einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

**Art. 13.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 14.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 15.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

**Art. 17.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 18.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen Kommissar, welcher nicht Gesellschafter sein muss, überwacht, welcher von der Generalversammlung, die seine Vergütung festlegt, ernannt wird. Er kann beliebig durch die Generalversammlung der Gesellschafter abberufen werden.

Die Amtszeit des Kommissars wird von der Generalversammlung festgelegt, welche die Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten kann.

**Art. 19.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 20.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

**Art. 21.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 22.** Jedes Jahr wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 23.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 24.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Zwischendividenden können jederzeit unter den folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden: (i) eine Zwischenbilanz wird vom Geschäftsführungsrat aufgesetzt; (ii) die Zwischenbilanz zeigt, dass genügend Profit und andere Reserven (inklusive Aktienprämie) zur Ausführung der Ausschüttung vorhanden sind; allerdings sollte der Betrag der auszuzahlen ist den Profit seit dem Ende des letzten Finanzjahres, für das die Bilanz angenommen wurde, vermehrt durch den vorgetragenen Profit und ausschüttbare Reserven aber reduziert durch vorgetragene Verluste und Summen, die in die gesetzliche Rücklage einzustellen sind, nicht überschreiten, (iii) die Entscheidung, Zwischendividenden auszuzahlen, wird von der Hauptversammlung der Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Datum der Einrichtung der Zwischenkonten getroffen; (iv) die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft sind nicht beeinträchtigt, wenn die Vermögenswerte der Gesellschaft in Betracht gezogen werden; und (v) im Falle, dass die gezahlten Zwischendividenden die ausschüttbaren Gewinne am Ende des Bilanzjahres übertreffen, müssen die Gesellschafter den Überschuss an die Gesellschaft zurückerstatten.

**Art. 25.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und die von den Gesellschaftern ernannt werden, welche ihre Befugnisse und ihre Entschädigung festlegen.

**Art. 26.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften, verwiesen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, dass die derzeit bestellten Verwaltungsräte der Gesellschaft (wie unten aufgelistet) für eine unbestimmte Dauer ihre Managementtätigkeiten als Geschäftsführer weiterführen sollen:

- a) Herr Jozef Jozefina Christiaan van Beek, Manager, wohnhaft in Snepkenshof 30B, 2460 Lichtaart (Belgien),
- b) Herr Pieter LOEFFEN, Manager, wohnhaft in Oudenstein 7, 5673 AZ Nuenen, Niederlande,
- c) Herr Rudy PARIDAENS, Manager, mit Berufsadresse in 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxemburg.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der Komparenten die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben Komparenten und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Winandy, Paridaens, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 18 août 2009. Relation: LAC/2009/33837. Reçu: soixante-quinze euros (€ 75,00).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009133403/334.

(090161241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**EPF Holdings 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.472.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 11 septembre 2009, le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Signatures

Référence de publication: 2009133425/17.

(090160520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.898.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 octobre 2009, le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Signatures

Référence de publication: 2009133430/17.

(090160498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Zero Instant Company Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.602.

Les comptes annuels au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZERO INSTANT COMPANY LIMITED

Signature

Référence de publication: 2009133439/11.

(090160798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**STEG LBG 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.170.

Im Jahre zweitausendneun, den ersten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Luxemburger Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg

sind erschienen:

- LBG 1 GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts bestehend als Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Pöcking, Pixistrasse 26 A, 82343 Pöcking, derzeit eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRB 181097,

hier vertreten durch Flora Gibert, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, die in Gräfelfing am 29. September 2009 erteilt wurde;

- LBG 2 GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts bestehend als Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Pöcking, Pixistrasse 26 A, 82343 Pöcking, derzeit eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRB 180188,

hier vertreten durch Flora Gibert, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, die in Gräfelfing am 29. September 2009 erteilt wurde;

- LBG 3 GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts bestehend als Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Gräfelfing, Freihamer Strasse 2, 82166 Gräfelfing, derzeit eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRB 180346,

hier vertreten durch Flora Gibert, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, die in Gräfelfing am 29. September 2009 erteilt wurde;

Die genannten Vollmachten, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen sind die Gesellschafter von STEG LBG 1 S.ä r.l., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts bestehend als Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 20, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 115.170 (die "Gesellschaft").

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Gesellschaft (die "Gesellschafterversammlung") wurde um 16.30 eröffnet.

Die Erschienenen, vertreten wie eingangs erwähnt, ersuchen den unterzeichnenden Notar folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Gesellschafterversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Änderung des Artikels 18, Satz 1 ("Rechtmäßige Vertretung") der Gesellschaftssatzung;
2. Verschiedenes.

II. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Gesellschafterversammlung vertreten ist und dass alle vertretenen Gesellschafter über die Tagesordnung informiert waren, so dass die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden kann.

III. Dass die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß gebildet und zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Die Gesellschafterversammlung fasst, in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz vom 10 August 1915 über Handelsgesellschaften, in der geänderten Fassung, und der Gesellschaftssatzung nach eingehender Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

#### *Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt Artikel 18, Satz 1 der Gesellschaftssatzung ("Rechtmäßige Vertretung") wie folgt zu ändern und zu ersetzen, damit auch im Fall von mehreren Geschäftsführern die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die einzelne Unterschrift jedes Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet wird:

"Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder im Falle von mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift jedes einzelnen Geschäftsführers verpflichtet."

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Bevollmächtigten, hat letzterer mit uns, dem amtierenden Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41050. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009134057/63.

(090162103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

**HSH Investment Holdings Coinvest- C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.591.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 5 Octobre 2009*

L'associé unique de HSH Investment Holdings Coinvest-C S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lefering de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 5 Octobre 2009.
- de nommer Mr. Richard van't Hof, né le 05 octobre 1965 à Barendrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 05 Octobre 2009, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133735/15.

(090160961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Medi-Clinic Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 129.758.

—  
EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 13 octobre a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant B est acceptée avec effet au 13 octobre 2009;
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 13 octobre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009133731/16.

(090160796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Baumard Investissements Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 80.501.

—  
EXTRAIT

En date du 13 octobre 2009, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Roeland P. Pels

Référence de publication: 2009133727/14.

(090160665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Barclays Alpheus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.422.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 8 octobre 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 8 octobre 2009:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Vincent GOY de son mandat de gérant de la Société en date du 8 octobre 2009;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur Jean-Guibert MAHY, résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 20 mars 1977, à Anderlecht (Belgique).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2009133719/22.

(090160591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.131.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.231.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 8 octobre 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 8 octobre 2009:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Vincent GOY de son mandat de gérant de la Société en date du 8 octobre 2009;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur Jean-Guibert MAHY, résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 20 mars 1977, à Anderlecht (Belgique).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2009133718/22.

(090160580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**GP-4 Munich D LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.262.

—  
*Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 30. Juli 2009*

Nach dem Gesellschafterbeschluss der Alleingesellschafterin vom 30 Juli 2009 wurden die Herren

- Michael Denny, Geschäftsführer, geboren am 1. November 1977 in Kilkenny (Irland), geschäftsansässig in 2 Avenue Charles de Gaulle, L-12653 Luxemburg, Luxemburg als Geschäftsführer Kategorie B der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abbestellt,

- Rodolpho Amboss, Geschäftsführer, geboren am 10. Mai 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, Brasilien, geschäftsansässig in 399 Park Avenue, 8. OG, New York, NY 10022, USA als Geschäftsführer Kategorie B der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abbestellt und

- David Beardsell, Geschäftsführer, geboren am 16. Juni 1975 in New Jersey, USA, geschäftsansässig in 25 Bank Street, London E14 5LE, Vereinigtes Königreich von England als Geschäftsführer Kategorie B der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abbestellt und

- Robert Shaw, Geschäftsführer, geboren am 05 Oktober 1966 in New York, USA, geschäftsansässig in 399 Park Avenue, 8. OG, New York, NY 10022, USA als Geschäftsführer Kategorie B der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abbestellt

Seit dem 30. Juli 2009 besteht die Geschäftsführung der Gesellschaft aus der

*Allein-Geschäftsführerin*

LBC Vesta Holdings Sàrl, mit Geschäftssitz in 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter B 132.611, gegründet mit noatrieller Urkunde des Notars Dr. Joseph Elvinger am 12. September 2007, veröffentlicht am 14. November 2007 im Memorial C, Abteilung Gesellschaften und Vereine.

Die Gesellschaft wird unbeschränkt allein durch die Allein-Geschäftsführerin vertreten.

Zur Eintragung und Veröffentlichung im Memorial, Abteilung Gesellschaften und Vereine.

Der vorstehende Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 30. Juli 2009 stimmt mit dem Inhalt des Gesellschafterbeschlusses überein.

Luxembourg, den 29.09.2009.

*GP-4 Munich D LBC Vesta Sàrl*

Vertreten durch LBC Vesta Holdings Sàrl

Ralph Kürschner

Référence de publication: 2009133700/36.

(090160478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Grenache, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.649.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 8 octobre 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 8 octobre 2009:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Vincent GOY de son mandat de gérant de la Société en date du 8 octobre 2009;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur Steven Brown, résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 13 août 1967, à Huntingdon (Grande-Bretagne).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Manfred Zisselsberger

*Gérant*

Référence de publication: 2009133706/22.

(090160550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Achmea Re Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.643.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2009*

En date du 9 avril 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009, la démission de Monsieur Danny Van Der Eijk en qualité d'Administrateur

- d'accepter, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, la démission de Monsieur Arend A. Lugtigheid en qualité d'Administrateur

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2009133687/15.

(090161030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---